

TERRITOIRES  
DU  
RUANDA-URUNDI

N° 195/Succ.

Rappeler dans la réponse la date et le numéro

Réponse au n° 537/B.

du 16-X-1948

ANNEXE

OBJET :

SUCCESSION YOUNG, J.W.

Kumbura, le 24 Janvier 1948

Monsieur le Curateur aux Successions

Suite à votre lettre n° 537/B. Cur. Cont.

du 16 octobre 1948, j'ai l'honneur de vous signaler que Monsieur et Madame Capelluto ne résident pas à Kumbura, mais sont connus comme gérants de la firme "La Commerciale", établie à Gashamba.

Le Curateur aux Successions  
du Ruanda-Urundi.  
J. BARBIER

Monsieur le Curateur aux Successions,  
Lig. oblige



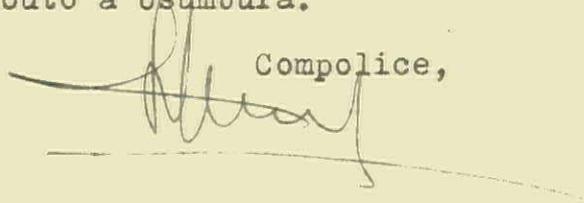
Succession YEONS. J.W.

Monsieur le Commissaire de Police,

Voudriez-vous me faire savoir s'il existe  
à Usumbura une firme CAPELLOUTO, et  
dans l'affirmative si Monsieur ou Madame  
Capellouto, ou les deux sont aux places.

Monsieur et Madame Capellouto de "La Commerciale" se trouvent à Cost'ville.  
Il n'y ~~pas~~ a pas de firme Capellouto à Usumbura.

Complice,



M/J.V.  
CONGO BELGE

Léopoldville, le 16 octobre 1948.-

PROVINCE DE LEOPOLDVILLE  
SERVICE DU CONTENTIEUX  
ET DU PERSONNEL  
1er Bureau.

N° 531 /B.Cur.Cont.

OBJET:  
Succession YOUNG, D.W.

Monsieur et Cher Collègue,

Je vous saurais gré de vouloir bien vous renseigner auprès de la firme CAPELLUTO se trouvant éventuellement à Usumburu. si Monsieur ou Madame Capelluto n'auraient pas reçu de feu Monsieur YOUNG, Douglas, William, radiopérateur à la Sabena, décédé à Léopoldville le 4 septembre dernier un prêt - pour un motif inconnu - de frs: 2.000,--.

Dans les papiers du défunt j'ai en effet trouvé un reçu de ce montant, non daté et signé Monsieur ou plutôt Madame CAPELLUTO.

Je me suis déjà renseigné auprès de la firme de ce nom à Luluabourg qui m'a répondu qu'elle ignore l'existence de ce reçu.-

Le Curateur aux Successions,  
= E. A. SCHWACHTGEN =

Monsieur le Curateur aux Successions  
de la Province Ruanda-Urundi  
à USUMBURU.

B.G/ DU  
RUANDA-URUNDI

N° 191 /Succ.

(Rappeler dans la réponse la date et le numéro)

Réponse au n° .....

du .....

Annexe

OBJET:

Succession YOUNG Douglas William.

Monsieur le Curateur aux Successions,

Me référant à votre télégramme N°46.604/b.  
succ. en date du 4 octobre 1948, j'ai l'honneur de vous informer  
que m'étant présenté à l'audience du Tribunal de Ire Instance  
d'Usumbura du 6 octobre, j'ai appris que la défense des intérêts  
de Monsieur YOUNG Douglas était assumée par Maître JAMAR, avocat  
à Costermansville.

Je l'ai prié de se mettre en rapport avec  
vous, ce qu'il n'a sans doute pas manqué de faire depuis lors.  
Il était déjà, m'a-t-il signalé, en correspondance avec les  
héritiers de la succession pour poursuivre en tant que mandataire  
de ceux-ci, le recouvrement des créances du défunt.

Le Curateur aux Successions  
du Ruanda-Urundi,  
J. BARBIER,

A Monsieur le Curateur aux Successions  
à

LEOPOLDVILLE.-

Conseil de Douglas William  
M. JAMAR, Post.

56 / Succ.  
5.7.18

CONGO BELGE  
SERVICE DES  
TÉLÉCOMMUNICATIONS

# TÉLÉGRAMME

Mod. 2/T.

## EXPLICATIONS

des abréviations admises pour les indications de service taxées

Arrivé à



Voie d'acheminement:

Indications de service taxées : *nat*

Adresse *priority = curateur  
reception assemblée*

- RP Réponse payée
- D Télégramme urgent
- LC Télégramme différé
- DLT Lettre télégramme
- CR Accusé de réception
- TC Collationnement

L'État n'est soumis à aucune responsabilité à raison du service de la correspondance privée par voie télégraphique. (Décret du 8 juillet 1895).

Déposé à *Leopoldville* le *4* à *10* h. *10* m. N° *09* *57/56* mots.

*40604/b sur young Douglas William radio navigant  
sphinx et employé star nouvelle est faillite de  
Leopoldville - septembre dernier stop devant venir  
Orançais faillite star dont curateur de notre  
Albert Libert son stop devant se présenter le 10 octobre  
audience tribunal première instance USA le 4/10  
stop pour faire connaître tous détails cette affaire  
essentielle = curateur*